



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

réfugiés

Question écrite n° 28484

Texte de la question

M. Michel Terrot souhaite connaître de M. le ministre des affaires étrangères le nombre de statuts de réfugiés octroyés par la France depuis 1997 selon la nationalité des demandeurs.

Texte de la réponse

L'Office français de protection des réfugiés et apatrides a délivré 4 058 certificats de réfugiés en 1997, 3 941 en 1998 et 766 au premier trimestre 1999. Les décisions reconnaissant la qualité de réfugié (à titre principal ou en application du principe de l'unité de famille, pour les conjoints et enfants, mineurs ou devenus majeurs, de réfugiés) ont concerné, en nombre et par ordre décroissant, ce dernier ne subissant que des modifications infimes d'une année sur l'autre, des ressortissants de/du : l'ensemble Cambodge, Laos, Viêt-nam (moyenne : 75 accords par mois) ; Sri-Lanka (moyenne : 61 accord par mois) ; Turquie (moyenne : 31 accords par mois) ; l'ensemble ex-Yougoslavie (moyenne : 24 accords par mois) ; la République démocratique du Congo (ex-Zaïre) (moyenne : 22 accords par mois) ; l'Irak (moyenne : 11 accords par mois) ; l'ensemble ex-URSS (moyenne : 10 accords par mois) ; la Mauritanie (moyenne : 8 accords par mois) ; Rwanda (moyenne : 7 accords par mois) ; l'Angola (moyenne : accords par mois). Il est toutefois à noter que le taux d'accord (nombre d'admissions au statut par rapport au nombre de demandes déposées) varie très sensiblement d'une nationalité à l'autre et ne saurait être rapproché du nombre brut de délivrances de certificats de réfugié.

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28484

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 avril 1999, page 2267

Réponse publiée le : 21 juin 1999, page 3781